

### Délibération 2025-098

## Environnement : Modification du règlement de collecte

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 décembre 2025.

### Participants

Bessières	M. Bernard BERINGUIER, M. Cédric MAUREL, Mme Mylène MONCERET, Mme Christel RIVIERE
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Patrick BONNASSIES, Mme Ghislaine CHARLES, Mme Katia GUERRERO, M. Gilles JOVIADO
La Magdelaine-sur-Tarn	M. Maxime ANTONY, Mme Isabelle GAYRAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS

### Conseillers ayant donné pouvoir

M. Ludovic DARENGOSSE a donné pouvoir à Mme Mylène MONCERET  
M. Aäli HAMDANI a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL  
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO  
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT  
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à M. Daniel REGIS

### Conseillers excusés

M. Robert SABATIER

### Conseillers absents

Mme Carole LAVAL  
M. Patrice BRAGAGNOLO

### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31

Membres présents -23

Pouvoirs - 05

Membres absents – 03

Ne participe pas  
au vote – 05

**Exposé**

Le règlement de collecte définit le litrage de bacs mis à disposition des usagers, en fonction de la composition de leur foyer. Aujourd'hui, les foyers de quatre personnes sont dotés d'un bac OMR d'une contenance de 120L.

Toutefois, la collectivité a régulièrement des demandes de dérogation pour les foyers composés de quatre personnes dont deux enfants en bas âge.

Lors du bureau du 13 mars 2025, il a été proposé de modifier les règles de dotation, en augmentant le litrage du bac OMR attribué à ces foyers. Cette proposition a reçu un avis favorable du bureau.

Avec cette modification, ces foyers seront désormais dotés de bacs OMR 240L à la place des bacs 120L prévus aujourd'hui dans le règlement de collecte.

Tableau de dotation de bac à partir du 1er Août 2023

Composition du foyer	Ordures Ménagères		Collecte sélective	
	Fréquence de collecte	Volume en (L)	Fréquence de collecte	Volume en (L)
1	C1	120	C0.5	120
2	C1	120	C0.5	120/240
3	C1	120	C0.5	240/360
4	C1	120	C0.5	360
5	C1	240	C0.5	360
6 et +	C1	240/360	C0.5	360*

\* possibilités de donner un second bac afin d'arriver à un volume total de 480 L.

**Décision**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, décide:

- **D'accepter** la modification du règlement de collecte ;
- **De mandater** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

**Résultats du vote**

Votants – 23 | Pour – 23 | Contre – 00 | Abstention – 00 | Ne participe pas au vote – 05

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Florence DELTORT

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le 26 DEC. 2025



Pour extrait conforme,

Le Président  
M. Jean-Marc DUMOULIN